

République Française

*Département  
de la Meuse*

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE L'AIRE A L'ARGONNE

---

### Séance du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation : mercredi 05 avril 2023

**Administrateurs : 21**

*L'an deux mille vingt-trois et le treize avril, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.*

**Présents : 13**

**Votants : 16**

**Présents** : Martine AUBRY, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE, Luc GERARD, Noëlle JACQUEMET, Dominique JEANNESSON, Dania KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Dominique MARECHAL, Nathalie PHILIPPOT, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Marie-Madeleine MOUTON

**Représentés** : Evelyne BERTHAUX, Mathilde DECHEPPE, Anne RAMAND

**Excusés** : Claude THOMAS, Pascale ZEHR, Guillaume PALIN

**Absents** : Sophie CHARRIOT, Dominique DIDIER

---

### DCA\_2023\_04 - Objet : Adhésion 2023 à la Mission Locale du Sud meusien

La Présidente expose,

Vu le vote du Budget Primitif du CIAS en date du 13 avril 2023,

Considérant qu'une permanence de la Mission Locale à l'espace France Services de Villotte-sur-Aire se tient tous les premiers mercredis de chaque mois et qu'une permanence se tient à l'espace France Services de Beausite tous les troisièmes jeudis de chaque mois,

Considérant que le nombre d'habitants du territoire est de 6 423 ; selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques d'après la population municipale légale au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le montant de l'adhésion annuelle à la Mission Locale serait de 1,20 euros par habitant, soit 7 707,60 euros.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré décide de :

- renouveler l'adhésion du CIAS De l'Aire à l'Argonne à la Mission Locale du Sud Meusien pour l'année 2023 dans les conditions établies par la convention financière et de partenariat 2022-2024
- verser une participation de 7 707.60 euros à ce titre à la Mission Locale du Sud Meusien
- dire que ce montant est inscrit au Budget Primitif 2023 du CIAS
- autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières correspondantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Madame AUBRY Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 mai 2023 et publié ou notifié le 03 mai 2023
--